



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Mise en Œuvre par PROS HOLDINGS, Inc. du retrait obligatoire visant les actions Cameleon Software

*Le présent communiqué établi par PROS Holdings, Inc. est diffusé conformément aux dispositions de l'article 237-16 III du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») et de l'article 9 de l'instruction AMF n°2006-07 relative aux offres publiques d'acquisition.*

**HOUSTON ET PARIS, le 31 octobre 2014 – PROS® (NYSE : PRO)**

A l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée (l'« Offre ») visant les actions de la société Cameleon Software («**Cameleon Software**» ou la «**Société**»), déclarée conforme par l'Autorité des Marchés Financiers (l'«**AMF**») le 30 septembre 2014 (décision AMF n°214C2014) et qui s'est déroulée du 2 octobre au 22 octobre 2014 inclus, PROS Holdings, Inc. («**Initiateur**») détient 13.582.010<sup>1</sup> actions (hors auto-contrôle) de la Société représentant 96,609% du capital et 96,490% des droits de vote de cette dernière sur la base d'un capital composé de 14.058.722 actions représentant 14.076.010 droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article de 233-11 du règlement général de l'AMF.

Les conditions requises par l'article L. 433-4 III du Code monétaire et financier et les articles 237-14 à 237-16 du règlement général de l'AMF pour réaliser la procédure de retrait obligatoire sont dès lors réunies, les actions non présentées à l'Offre ne représentant pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de Cameleon Software.

Conformément à son intention exprimée dans la note d'information relative à l'Offre visée par l'AMF le 30 septembre 2014 sous le numéro 14-526, l'Initiateur a demandé à l'AMF la mise en œuvre du retrait obligatoire des actions de la Société, sur le fondement des articles L. 433-4 III du Code monétaire et financier et 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF.

Le retrait obligatoire portera sur la totalité des actions de la Société existantes, à la date de demande de mise en œuvre du retrait obligatoire non détenues par l'Initiateur, à l'exclusion des 17.626 actions auto-détenues par la Société et des 550.000 actions gratuites définitivement attribuées à la date des présentes dont la période de conservation n'aura pas expiré et sous réserve des cas de levée des indisponibilités prévues par les dispositions légales ou réglementaires applicables, soit 459.086 actions représentant 3,265% du capital et au plus 3,384% des droits de vote théoriques de la Société. Le retrait obligatoire sera réalisé moyennant un prix d'indemnisation de 2,20 euros par action de la Société.

L'AMF a indiqué dans son avis n° 214C2262 du 30 Octobre 2014 que le retrait obligatoire sera mis en œuvre le 3 novembre 2014, date de radiation des actions de la Société du marché réglementé d'Euronext Paris. Le montant total de l'indemnisation a été versé par PROS Holdings Inc., à la date du retrait obligatoire, sur un compte bloqué, ouvert à cet effet auprès de Bryan, Garnier & Co. qui centralisera les opérations d'indemnisation.

Après la clôture des comptes des affiliés par Euroclear France, les établissements dépositaires teneurs de comptes créditeront les comptes des détenteurs des actions de la Société de l'indemnité leur revenant. Conformément à l'article 237-6 du règlement général de l'AMF, les fonds non affectés, correspondant à l'indemnisation des titres dont les ayants droit sont restés inconnus, seront conservés par Bryan, Garnier & Co pendant dix ans à compter de la date de mise en œuvre du retrait obligatoire et versés à la Caisse des Dépôts et Consignations à l'expiration de ce délai. Ces fonds seront tenus à la disposition des ayants droit sous réserve de la prescription trentenaire au bénéfice de l'Etat.

---

<sup>1</sup> Dont 550.000 actions faisant l'objet d'un contrat de liquidité conclu entre PROS Holdings, Inc. et les titulaires desdites actions comportant notamment une promesse de vente au profit de PROS Holdings, Inc.



La note d'information relative à l'Offre initiée par PROS Holdings, Inc. sur les actions Cameleon Software et la note en réponse de Cameleon Software visées par l'AMF le 30 septembre 2014 respectivement sous les numéros 14-526 et 14-527 sont disponibles sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). La note d'information de PROS Holdings, Inc. peut être obtenue sans frais auprès de Bryan, Garnier & Co, 26 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris.

La note en réponse est disponible sur les sites internet de Cameleon Software ([www.cameleon-software.fr](http://www.cameleon-software.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et peut être obtenue sans frais auprès de Camelon Software - Le Galilée - 185 rue Galilée - 31670 Labège.

*Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation, peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. PROS Holdings, Inc. décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des règles locales qui lui sont applicables.*

#### **A propos de Cameleon**

Cameleon Software est le leader des solutions de configuration de produits, de tarification et de devis pour tous les canaux et supports de ventes. Ses solutions permettent aux équipes commerciales de réduire le temps de cycle « devis-commande » et d'accroître leurs ventes sur l'ensemble des canaux de ventes. Elles permettent également aux équipes Marketing Produits de définir et mettre sur le marché plus rapidement de nouvelles offres. Premier éditeur de CPQ à proposer une solution complète mobile, Cameleon s'intègre aux principaux CRM et ERP comme Salesforce.com, SAP, Oracle et Microsoft, et est disponible en mode licences ou SaaS. Cameleon Software est une société cotée, forte de références prestigieuses dans des secteurs comme l'assurance, les services financiers, les télécoms, le High Tech et l'industrie parmi lesquelles Pearson, MMA, Sage, ThyssenKrupp, SFR et Tyco: <http://www.cameleon-software.com>

#### **A propos de PROS**

PROS Holdings, Inc. (NYSE: PRO) est un éditeur de logiciels utilisant l'analyse du Big Data pour optimiser les ventes de ses clients. Forts de 29 années d'expérience en sciences des données, PROS analyse les habitudes et préférences d'achat à partir des données de transaction, afin de révéler quelles offres ont le meilleur potentiel commercial et quel est le prix optimal pour chaque produit. PROS propose des solutions d'analyses du Big Data afin d'optimiser les ventes, les prix, les devis, les promotions et la gestion des revenus à travers plus de 40 industries. PROS a réalisé plus de 700 implémentations de ses solutions dans plus de 55 pays. L'équipe de Pros comprend plus de 900 personnes à travers le monde. Pour plus d'informations : <http://www.pros.com>.

#### **Pour plus d'information**

##### **Relations médias**

Yvonne Donaldson  
[ydonaldson@pros.com](mailto:ydonaldson@pros.com)  
713.335.5310

##### **Relations investisseurs**

Staci Strauss-Mortenson  
[staci.mortenson@icrinc.com](mailto:staci.mortenson@icrinc.com)  
203.682.8273